

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mercredi 25 septembre 2019 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - F. PEREZ - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

**Absents représentés** : M. IBARS par M. ROUVIER - M. GROSSO par G. REQUENA - N. SEDKI par L. FABRE - S. SENEGA-SANCHEZ par JF. MARY - S. JEAN par M. PEREZ - S. BERBEZIER par M. LEFEVRE

**Absente** : MC. FABRE DE ROUSSAC

**13. Subvention construction d'une crèche unique**

Dans le cadre du projet de création d'une crèche unique sur Marseillan, la commune doit faire évoluer son plan de financement au vu de la signature du contrat Bourg centre signé avec la Région.

Ainsi, il est proposé d'annuler la demande de subvention de Sète Agglopôle Méditerranée prévue pour la réalisation de la piste cyclable entre l'entrée de ville et le pont du Maire et de la réaffecter pour la création de la crèche. Cette ventilation de crédits permettra ainsi à la commune de valoriser son projet auprès du Conseil Régional et de démontrer que le projet s'inscrit dans une démarche de territoire.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Montant travaux	Financeurs	Pourcentage	Montant HT
2.000.000 € HT			
	Ville	54%	1.083.300 €
	Conseil Départemental	2%	40.000 €
	Conseil Régional	5%	100.000 €
	Sète Agglopôle Méditerranée	16,5%	326.700 €
	CAF	22,5%	450.000 €

Il appartient au conseil municipal :

**D'annuler** la demande de subvention pour le projet de réalisation d'une piste cyclable entre l'entrée de ville et le pont du Maire octroyée par Sète Agglopôle Méditerranée,

**De valider** la demande de subvention à hauteur de 326.700 € auprès de Sète Agglopôle Méditerranée pour le projet de la Crèche,

**De valider** la demande de subvention à hauteur de 100.000 € auprès du Conseil Régional dans le cadre du Projet Bourg Centre,

**D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à rechercher et solliciter l'attribution de subventions complémentaires afin d'assurer le financement de ce projet,

**D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant aux demandes de subvention.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Oùï l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**

**À L'UNANIMITE**

**Annule** la demande de subvention pour le projet de réalisation d'une piste cyclable entre l'entrée de ville et le pont du Maire octroyée par Sète Agglopôle Méditerranée,

**Valide** la demande de subvention à hauteur de 326.700 € auprès de Sète Agglopôle Méditerranée pour le projet de la Crèche,

**Valide** la demande de subvention à hauteur de 100.000 € auprès du Conseil Régional dans le cadre du Projet Bourg Centre,

**Autorise** M. le Maire ou son représentant à rechercher et solliciter l'attribution de subventions complémentaires afin d'assurer le financement de ce projet,

**Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant aux demandes de subvention.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Yves MICHEL**